SodiBent Supra

Bentonite sodique naturelle poudre

Description du produit
SodiBent Supra est une bentonite sodique développée par la société ERBSLÖH. Le choix des matières premières et sa formulation spécifique lui confèrent un pouvoir adsorbant vis à vis des protéines remarquable.
SodiBent Supra est une bentonite alimentaire conforme au codex international OIV et à la législation CE.
SodiBent Supra possède une teneur particulièrement faible en fer.

But du traitement
Utilisé sur moût ou sur vin, SodiBent Supra permet la stabilisation protéique des vins blancs et rosés.

Le produit et son action
La forte capacité de gonflement et la réactivité élevée de SodiBent Supra lui confère un remarquable pouvoir d'adsorption des protéines instables.

Remarque : SodiBent Supra ne doit pas être utilisée au cours d'un traitement enzymatique.

Dosage
La dose nécessaire pour la stabilisation des vins va dépendre du cépage, du terroir et du millésime. Nous conseillons donc d'effectuer au préalable des essais en laboratoire pour déterminer le traitement le mieux adapté.

Doses moyennes d'emploi :
- traitement des moûts : 30 à 60 g/hl ou plus si vendange altérée.
- vins blancs/rosés : 20 à 40 g/hl selon le niveau d'instabilité protéique.

Mode d'emploi
Verser lentement SodiBent Supra en pluie dans 10 fois son poids d'eau tout en agitant. Laisser gonfler 6 à 12 heures. Eliminer l'eau surnageante et diluer la pâte obtenue avec un peu de moût/vin. Incorporer lentement la suspension dans le moût ou le vin par remontage à l'aide d'une pompe doseuse si possible.

Conditionnement
Sachet de 1 kg.
Sac de 5 kg.
Sac de 25 kg.

Stockage
Stocker à l'abri de l'humidité et tenir éloigné des produits odorants.

ERBSLÖH Geisenheim AG, Erbslöhstraße 1, 65366 Geisenheim, Germany, Tel: +49 6722 708-0, www.erbsloeh.com
Nos fiches techniques et les traitements qui y figurent ont pour but de vous fournir les meilleures informations possibles. Toutes ces indications sont basées sur notre expérience actuelle. Compte tenu du fait que les traitements préliminaires ne sont généralement pas connus et compte tenu des imprévus liés aux produits naturels à traiter, ces conseils ne peuvent pas avoir de caractère juridiquement obligatoire. Les informations se basent sur la législation actuellement en vigueur en Allemagne et dans l'Union Européenne. Nos conditions de vente générales sont valables.
version 002 – 11/2010 AW – imprimé 04.02.2013